



PAR COURRIEL

Québec, le 6 mars 2025

Louis Breton
Gestionnaire, Section évaluation environnementale
Environnement et Changement climatique Canada
louis.breton@ec.gc.ca



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain
– Questions complémentaires – DQ12**



CONSULTER

Bonjour,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **10 mars à 8h30** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Environnement et Changement climatique Canada

1. En considérant que l'utilisation du protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat ait été recommandé à l'initiateur pour l'évaluation des effets de son projet sur cette espèce, comment évaluez-vous la configuration 5 présentée au DA25?
 - a. Est-ce que des superficies de déboisement sont prévues dans l'habitat essentiel désigné et le cas échéant quelle est cette superficie?
 - b. Est-ce que des efforts supplémentaires devraient être réalisés? Le cas échéant, quels sont-ils?
 - c. Qu'en est-il de l'effet appréhendé de cette configuration sur l'atteinte de l'objectif à court terme (2020-2030) visant à ralentir le déclin de la population tout en s'assurant que ses effectifs ne perdent pas plus de 10 % au cours de cette période, et d'éviter toute perte de la zone d'occurrence dans l'ensemble de son aire de répartition au Canada?
2. L'analyse de la configuration 5 avec votre modèle prédictif donnerait quels résultats en matière de pertes d'habitats pour la grive? Les mêmes sous-questions associées à la question précédente s'appliquent ici.
3. En utilisant la méthodologie élaborée par votre ministère pour l'évaluation du niveau de perturbation de l'habitat du caribou boréal, l'initiateur évalue que la configuration 5 du parc éolien projeté n'entraînerait aucune perte d'habitat essentiel non perturbé et, conséquemment, ne porterait pas atteinte aux objectifs de votre programme de rétablissement pour le caribou boréal au Canada (DB25, p. 6 et 7).
 - a. Comment évaluez-vous la configuration 5 présentée et êtes-vous en accord avec les conclusions de l'initiateur?
 - b. Le cas échéant, des efforts supplémentaires d'évitement devraient-ils être réalisés? Veuillez expliquer.